



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 27/01/2022

#### **UNE PARTICULARITÉ DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : LE PARRAINAGE DES CANDIDATS**

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022. En application des dispositions de la loi du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, les candidats doivent être présentés par au moins 500 élus, dans les conditions fixées par la loi.

Les élus qui présentent un candidat feront parvenir au Conseil Constitutionnel, uniquement par voie postale, le formulaire de présentation fourni par le Ministère de l'Intérieur dûment rempli.

Le Gouvernement a retenu la date du 27 janvier 2022 pour la publication du décret convoquant les électeurs pour l'élection du Président de la République. Cette date de publication lance la période de présentation des candidats, qui se déroulera du 27 janvier 2022 au vendredi 4 mars 2022.

Ces présentations doivent parvenir au Conseil constitutionnel, par voie uniquement postale, au plus tard le **vendredi 4 mars 2022 à 18H**. Il s'agit d'une **date limite de réception par le Conseil constitutionnel** et non d'une date limite d'envoi de la présentation par l'élu.

La Corrèze compte 324 parrains (maires, maires délégués des communes déléguées et des communes associées, présidents d'EPCI à fiscalité propre, conseillers départementaux, conseillers régionaux et parlementaires) .

A ces parrains vont être transmis par la préfecture, le 27 janvier 2022, un formulaire et une enveloppe associée, par lettre recommandée avec avis de réception. **Une même**

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex



**enveloppe ne peut contenir qu'une seule présentation.** Les élus intéressés doivent veiller à l'affranchissement des enveloppes spéciales et à bien **anticiper les délais d'acheminement** des formulaires jusqu'au Conseil Constitutionnel.

Le nom et la qualité des citoyens qui ont valablement présenté un candidat sont rendus publics par le Conseil constitutionnel sur son site internet (<https://presidentielle2022.conseil-constitutionnel.fr/>) au fur et à mesure de la réception des présentations, selon des modalités qu'il détermine.

Le Conseil constitutionnel publiera également le nom et la qualité de l'ensemble des présentateurs ainsi que le nom des candidats présentés au plus tard le mardi 8 mars 2022. Pour chacun des candidats qui bénéficient d'une présentation, cette publication classe les élus selon le département dans lequel ils ont été élus.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

